

dû elle-même augmenter le budget de sa défense navale.

Cet état de choses est assurément déplorable, contraire aux tendances de la civilisation moderne et nul plus que moi le regrette et le condamne. Mais quoi que l'on dise et que l'on fasse, cette situation est inéluctable et il nous faut la subir avec tous les inconvénients qu'elle comporte.

On a peut-être raison d'affirmer que la défense du Canada n'entre aucunement dans les projets d'armements de l'Angleterre. Je crois en effet que la mère patrie n'obéit, dans sa politique navale, qu'aux préoccupations que lui suggère sa position dans l'échiquier européen. Mais on n'a pas le droit, par exemple, d'affirmer, au rebours de l'histoire, que le fardeau accru de sa défense est le fait de sa mauvaise diplomatie.

Il est au contraire avéré que devant les empiétements de l'impérialisme allemand, l'Angleterre a manœuvré adroitement, de façon à s'assurer des alliances et des amitiés précieuses, dont l'objet est de garantir la paix de l'Europe.

Et pour ma part, à titre de Canadien français, je me réjouis sincèrement d'avoir vu se réaliser entre mon ancienne mère patrie et l'Angleterre cette entente cordiale qui a déjà produit et produira encore, j'en suis sûr, d'excellents résultats pour les deux pays et pour la paix du monde.

Aussi, monsieur l'Orateur, il se trouve qu'à la même époque où le Canada éprouve le besoin d'accroître ses moyens de protection militaire, l'Angleterre, par suite des circonstances que je viens d'esquisser, est incapable de lui offrir des garanties additionnelles de défense, et s'entend même dire qu'elle est menacée dans sa suprématie maritime.

Dans ces conjonctures, n'y a-t-il rien de plus naturel qu'il y ait entre la mère patrie et sa fille aînée une entente amicale, pour déterminer les moyens à prendre pour effectuer une solution du problème naval satisfaisante pour les deux pays.

Si ce besoin d'entente signifie l'impérialisme, je n'hésite pas à me proclamer impérialiste. L'impérialisme, tel qu'il se manifeste ici au pays, procède de deux sources différentes; il y a l'impérialisme que j'appellerai sentimental, qui dérive de cet attachement du cœur et de l'âme chez les Canadiens nés et élevés en Angleterre, pour leur patrie d'origine. Cet amour du sol natal occupe encore dans leurs sentiments une place prépondérante, constitue un lien plus fort que ceux qui les rattachent au Canada, leur nouvelle patrie. Ils sont Anglais d'abord, Canadiens ensuite. Ce sentiment les porte souvent à sacrifier les intérêts du Canada, à ceux de l'Angleterre. C'est l'impérialisme de quelques-uns des députés de l'autre côté (la gauche) de cette Chambre.

Je respecte ce sentiment, je le comprends, mais je ne le partage pas.

Il y a cet autre impérialisme basé sur l'intérêt réciproque de l'Angleterre et du Canada. C'est celui des citoyens qui, nés dans ce pays, tenant au sol par une ou plusieurs générations de leurs ancêtres, lui donnent dans leur âme le première place, sans pour cela oublier ce qu'ils doivent à la Grande-Bretagne qui leur a donné la liberté et protégé leurs institutions et leur vie nationale.

Cet impérialisme est basé sur une juste conception de notre situation comme peuple, et de l'avenir de notre pays, en même temps que sur l'idée que la force et la grandeur de l'empire tiennent surtout au développement libre des colonies et à leur coopération volontaire à l'œuvre de consolidation mutuelle des relations commerciales et des moyens de défense.

Cet impérialisme c'est celui de la majorité des citoyens de ce pays qui croient à la possibilité de concilier les devoirs des Canadiens avec les obligations du sujet britannique, sans sacrifier les uns et les autres.

Cet impérialisme est aussi le mien et je demande à mes honorables adversaires de respecter mes convictions, comme je respecte les leurs.

Le parti conservateur nationaliste de la province de Québec a éventé dans cette conférence de 1909 la mèche d'une conspiration dirigée contre nos libertés politiques. Il y a des gens qui, pour mériter à tout prix le titre de sauveurs de leur race et de leur pays, s'ingénient à trouver partout des embûches et des dangers, et pour cela ils n'hésitent pas à dénaturer les faits, à corrompre les textes et à imputer aux autres les intentions les plus fausses et les plus perfides.

Avec les meilleures intentions du monde, sans doute, l'honorable député de Jacques-Cartier se pose en chef des adversaires d'une marine canadienne et avec le concours de certains journaux de la province de Québec, il cherche à détourner l'attention du public des véritables questions en jeu dans ce projet de loi.

M. MONK: A quels journaux l'honorable député fait-il allusion?

M. RIVET: A ce journal de Montréal qui s'appelle le "Devoir", mais qui, à mon sens, ne possède pas la moindre notion de la signification de ce mot.

M. MONK: Si c'est de ce journal que mon honorable ami veut parler, je puis lui déclarer que je souscris de tout cœur à tout ce qu'il a publié sur cette question.

M. RIVET: Si les opinions de ce journal lui conviennent, grand bien lui fasse.

Une lecture attentive et impartiale des délibérations de cette mémorable confé-